

Saguenay, le 26 février 2010

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1

N/Réf.: 7610-02-01-1010037
400683355

Objet : Exploitation d'une sablière

22D13-007

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 1^{er} février 2010, reçue le 3 février 2010 et complétée le 18 février 2010, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Exploitation d'une sablière située sur une partie des lots 46 à 48, rang I, canton Garnier, municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, MRC Lac-Saint-Jean-Est.

La superficie de l'exploitation est de 8.7 ha. L'épaisseur moyenne à exploiter est de 4 mètres et l'épaisseur maximale est de 10 mètres.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

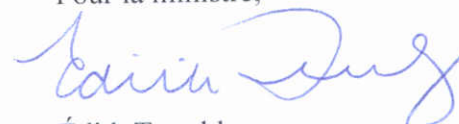
- Formulaire intitulé : « Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière » signé par M. Claude Langevin, ingénieur, le 1^{er} février 2010, 9 pages et 3 annexes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Édith Tremblay
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise du Saguenay – Lac-Saint-Jean

ÉT/JB/md